



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le seize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 10 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : M. David BIBENS, Mme Nathalie BIBENS, M. Alexandre CONTE, M. Jean-Christophe DABEY, Mme Maryline DE PARSCAU, Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN, M Emmanuel MORIZET, Mme Véronique REYNIER, Mme Béatrice VERDIER

Etaient excusés : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Cécile BEYNEIX, Mme Sylvie CHARREAU, M. Emmanuel COTTON

Etait absent : /

Pouvoir : Mme Cécile BEYNEIX à Mme Roxane GILLES

Secrétaire de séance : Mme Roxane GILLES

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

Mme le Maire informe qu'il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour : « convention assistance technique du département ». L'ensemble des membres du Conseil accepte l'ajout de ce point.

DCM 003/2022

Convention assistance technique du département

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de solliciter l'assistance technique du Département de Lot-et-Garonne AT47 concernant le projet communal : implantation de commerces et services, et ateliers municipaux dans l'ancien garage automobiles à acquérir (friche) et réflexion concernant l'extension du cimetière,
- **autorise** Madame le Maire à signer le courrier afférent, à l'attention du Président du Conseil départemental,
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Département,
- **prévoit** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'assistance technique,
- **et donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette assistance technique.

VOTES

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 004/2022
Vente parcelle AD 81

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de réaliser cette vente.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de céder la parcelle AD 81 située au lieu-dit Marguillat d'une superficie de 1664m² à Monsieur Jérôme CAZENAVE pour la somme de deux mille cinq cent euros (2 500€).

et
D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération

<p style="text-align: center;">VOTES POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>

DCM 005/2022
Mise en œuvre opérationnelle de l'Opération façades

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

Modifie la délibération n° DCM 031/2021 pour prendre en compte le nouveau montant de suivi-animation soit 2 050€ pour le coût prévisionnel annuel des dépenses de suivi-animation et les nouvelles dates de l'opération façades II soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026.

Approuve le périmètre d'intervention de l'opération façades,

Approuve la convention de prestation de services entre Val de Garonne Agglomération et la commune,

Approuve le règlement d'intervention de l'opération Façades sur la commune,

Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<p style="text-align: center;">VOTES POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>



Questions diverses

- **Eclairage public** : Devis demandé à TE47 pour passer l'éclairage public aux LEDS, plus économiques et possibilité de baisser l'intensité la nuit.

Deux devis proposés :

1. Sur la route 813, hors emprise travaux : anciens mâts verts situés aux deux sortie vers Marmande et vers Tonneins = 18 luminaires : 17 351,96 € HT dont 8 122,14 € à la charge de la commune.
→ Projection d'une baisse de 50% de la consommation pour environ 8H d'éclairage, soit environ 1 827€ d'économie.
2. Sur tous les autres luminaires de la commune soit 51 mâts : 30 349,04€ dont 18 502,75€ à la charge de la commune, possibilité d'étaler de 1 à 5 exercices (3 700€ par an sur 5 exercices)
→ Projection d'une baisse de 50% de la consommation pour environ 8H d'éclairage, soit environ 3 906€ d'économie

- **Abat-sons** : ont été remplacés par du bois de chêne.

- **Panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes** : Devis du 23/06/2021 annulé car il n'était plus d'actualité. Demande d'un devis pour le remplacement du faux plafond : remplacer par des dalles à éclairage LED. Mme Le Maire doit appeler l'entreprise pour choisir entre des dalles ou des tubes LED.

- **Pacte gouvernance VGA** : livret consultable en mairie

- **Ateliers numériques VGA** : Ateliers itinérants de formation à la manipulation d'outils informatique : deux personnes de VGA sont venus → les ateliers débuteront en septembre. Pour l'instant 7 personnes de la commune sont intéressées pour participer à ces ateliers.

- **Arrêt du CNAS** et nouvelle mutuelle pour les agents depuis le 1^{er} février. La mise en place d'une nouvelle action sociale et toujours en réflexion.

- **Impression du bulletin communal** : actuellement gérée par la commune

Estimation, selon l'exemple de la commune de Gontaud de Nogaret, d'une impression par un professionnel à 500 € par numéro pour un bulletin de 8 pages. Ce montant serait à multiplier par 4 pour 4 bulletins par an. Réflexion en cours.

- **Tuile toiture logement/garderie** : réparée

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 003/2022 à DCM 005/2022.

Fin de séance à 21h45.